

Ordonnance Souveraine du 10 février 1884 promulguant la convention conclue le 5 septembre 1883 avec la Russie relativement à l'extradition des malfaiteurs

Type	Texte réglementaire
Nature	Ordonnance Souveraine
Date du texte	10 février 1884
Publication	Journal de Monaco du 4 mars 1884 ^[1 p.3]
Thématiques	Traités bilatéraux hors France ; Contentieux et coopération judiciaire ; Mesures de sûreté et peines ; Droit des étrangers

Lien vers le document : <https://legimonaco.mc/tnc/ordonnance/1884/02-10-L000773@1910.02.09>

LEGIMONACO

www.legimonaco.mc

Une convention pour assurer l'extradition des malfaiteurs entre Notre Principauté et l'Empire de Russie ayant été signée, le 5 septembre 1883, par Notre plénipotentiaire et celui de Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, et les ratifications de ces actes, ayant été échangées à Vienne le 26 janvier dernier, ladite convention, dont la teneur suit, recevra sa pleine et entière exécution.

Notes

Liens

1. Journal de Monaco du 4 mars 1884

^{^ [p.1]} <https://journaldemonaco.gouv.mc/Journaux/1884/Journal-1336>